

Annexe au Règlement d'Ordre Intérieur

	Ecole communale Mixte du Chenois 135, rue Mattot 1410 Waterloo
<u>L'ADMINISTRATION</u> • DIRECTION : Mme Christine Leroy • SECRETARIAT : Mmes Sandrine Golder et Aline Faignoy	Téléphone : 02/354 00 13 direction@chenois.be secretariat@chenois.be

*Le pôle administratif est joignable entre 7h45 et 16h30 (jusqu'à 13h le mercredi)
excepté durant les congés scolaires.*

*Il est cependant possible que le personnel doive s'absenter du bureau
pour des raisons inhérentes à la vie de l'école.*

En annexe du point 5 : Obligation et fréquentation scolaire

Les retours ou départs pour rendez- vous extérieurs exceptionnels devront se faire à certains moments de la journée afin de ne pas perturber les cours. A savoir :

- Au moment de la récréation du matin (10h25)
- Au moment de la pause de midi soit avant le repas (11h30 pour les accueils/M1 – 12h20 pour les autres) soit juste après (12h15 pour les plus petits et 12h40 pour les autres).
- Lors de la reprise des cours de l'après-midi à 13h40.

En annexe du point 6 : Accès à l'établissement et ses abords, horaires des cours

L'horaire des cours est le suivant :

de 8h45 à 12h20

et de 13h40 à 15h20

Le mercredi, les cours se terminent pour tous les cycles à **12h20**.

Voici un tableau récapitulatif des horaires d'accès à l'établissement :

De 7h à 7h30 – accès maternelles et primaires par la porte vitrée rouge (rue Mattot)	
De 7h30 à 8h30 : Accueil extrascolaire maternelle Entrée par la porte principale rue Mattot	De 7h30 à 8h30 : Accueil extrascolaire primaire Entrée par la grille rue Bodrissart
De 8h30 à 8h45 : Accueil des enseignants : - Par la porte secondaire rue Mattot pour les élèves d'accueil/M1 - Par la porte principale rue Mattot pour les élèves de M2/M3 - Par la grille rue Bodrissart pour les élèves de primaire	

<u>De 8h45 à 15h20</u> (De 8h45 à 12h20 le mercredi) Bâtiment fermé aux parents sauf accord du pôle administratif ou rendez- vous pris auparavant avec un membre du personnel - se présenter au secrétariat	
<u>De 15h20 à 15h30 :</u> (De 12h20 à 12h30 le mercredi) Accueil extrascolaire maternelle Ouverture des portes rue Mattot. Les parents vont chercher les enfants dans leur classe.	<u>De 15h20 à 15h30 :</u> (De 12h20 à 12h30 le mercredi) Accueil extrascolaire primaire Ouverture des grilles : - rue Bodrissart pour les P1/P2/P3 - rue Mattot pour les P4/P5/P6 Les parents attendent les enfants à la sortie ou les enfants sortent seuls s'ils sont en possession d'une carte de sortie qui l'autorise
<u>De 15h30 à 18h00</u> (dès 12h30 le mercredi) Accueil extrascolaire maternelle Entrée par la porte principale rue Mattot	<u>De 15h30 à 18h00</u> (dès 12h30 le mercredi) Accueil extrascolaire primaire Entrée par la grille bleue (rue Mattot) Se présenter à l'interphone
<u>De 18h à 18h30</u> Les élèves de maternelle et de primaire sont rassemblés dans la rotonde Entrée par la porte principale, rue Mattot	

MATIN

Tous les enfants (de maternelle et de primaire) sont accueillis dès 7h à la porte vitrée rue Mattot.

Dès 7h30, les primaires entrent par la grille rue Bodrissart et les maternelles par la porte principale rue Mattot.

Dès 8h30, les enseignants accueillent tous les élèves aux portes/ grilles attribuées à leur année scolaire.

Durant la première semaine de rentrée uniquement, les parents des élèves d'accueil et M1 sont les seuls autorisés à entrer dans l'école.

Les parents dont les enfants entrent en classe d'accueil en cours d'année seront également autorisés à entrer jusqu'en classe durant le laps de temps d'acclimatation de l'enfant (2 semaines maximum).

MIDI

Pour les élèves qui rentrent manger chez eux le midi, un parent viendra les chercher à la porte principale rue Mattot à 12h20 (ou 11h30 pour les accueils/ M1) et les ramener pour la reprise à 13h40 à cette même porte.

Des repas chauds sont organisés tous les midis (mercredi compris). Notre équipe en cuisine propose, en grande partie, des repas cuisinés sur place. Ils se composent d'un plat chaud dont les quantités sont adaptées à l'âge des enfants et d'un dessert (fruit, biscuit, produit laitier...). Nous souhaitons que les enfants puissent découvrir les différentes sortes d'aliments en goûtant un peu à tout. Une équipe d'accueillants et d'enseignants veille à ce que les petits comme les grands profitent d'un repas chaud pris dans les meilleures conditions.

Les élèves non-inscrits aux repas chauds apportent leur pique-nique de la maison. Il sera mangé en classe avec les enseignant(e)s. Celui-ci doit rester simple et froid (pas de possibilité de réchauffer).

FIN DE JOURNEE

Les parents des élèves de maternelle vont chercher leurs enfants dans leur classe respective.

Ils entrent et sortent par la porte attribuée à leur année scolaire.

Les enseignant(e)s sont en surveillance à ce moment-là, il est donc demandé aux parents de prendre un rendez-vous si une rencontre est souhaitée en fonction des besoins.

Les élèves de primaires sortent par leurs grilles respectives où leurs parents les attendront.

Les élèves qui vont à la garderie ou à l'étude restent dans la cour de récréation sous surveillance et sont pris en charge par les accueillants et, à 15h40, par les enseignants de l'étude.

MOBILITE/ SECURITE

Pour les enfants de primaire, une zone « Kiss & Ride » est prévue devant la grille rue Bodrissart.

Celle-ci est prévue pour déposer les enfants tout en restant dans sa voiture afin de pouvoir redémarrer rapidement et laisser la place aux parents suivants. Un steward sera présent le matin et le soir pour vous aider dans cette tâche. Il est surtout très important de ne pas stationner sur cet espace réservé au Kiss & Ride quand vous allez déposer vos enfants à une autre entrée.

Lorsque vous venez rechercher un enfant à 16h30 après l'étude, rien ne vous empêche d'attendre les plus grands sur le Kiss & Ride à condition de ne pas dépasser 3 à 5 minutes et de rester dans votre voiture pour pouvoir la déplacer rapidement lorsqu'un enseignant ou un autre parent souhaite sortir du parking rue Bodrissart.

ACCES AU BATIMENT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Le matériel oublié (sac de piscine, repas ou autre) pourra être déposé au bureau à **titre exceptionnel**. Chaque famille est responsable d'accompagner son enfant dans la préparation de son matériel.

Les enfants qui doivent arriver tardivement ou partir anticipativement pour cause de **rendez-vous médical ou suivi thérapeutique** devront en avvertir le secrétariat par mail et fournir une attestation médicale dès le retour à l'école (voir point 5 du ROI).

Toute personne qui entre dans le bâtiment en cours de journée doit se présenter au secrétariat.

En annexe du point 9 : organisation de la vie scolaire

CONSTITUTION DES CLASSES :

Si l'équipe le juge nécessaire et dans un objectif pédagogique, un mixage des classes pourrait être fait lors du parcours scolaire des enfants en maternelle et en primaire.

Sauf cas exceptionnel dûment justifié, les groupes organisés par l'équipe ne seront pas changés ni à la rentrée, ni en cours d'année.

En inscrivant vos enfants dans notre école, vous montrez votre confiance à l'équipe qui est sur le terrain et qui connaît mieux que personne le fonctionnement d'un groupe classe.

SIESTE DES PETITS :

La sieste sera proposée à tous les enfants d'accueil/ M1, dès la rentrée et durant tout le mois de septembre. Les enseignantes auront ainsi l'occasion d'observer le rythme de repos de vos enfants et d'organiser, dès le 1^{er} octobre, des groupes différents en fonction du temps de sieste de chacun. Nous pourrons, alors, adapter les locaux et les activités de l'après-midi en fonction des besoins des enfants. Un dialogue entre la famille et l'école est nécessaire lorsqu'un souhait d'arrêter la sieste se fait sentir.

Une couverture sera apportée à l'école pour le moment de sieste et sera remise aux parents avant chaque congé afin de pouvoir la laver ou la changer.

Un enfant qui en exprime le besoin et la nécessité pourra toujours bénéficier de ce moment de sieste, même s'il n'est plus en accueil ou en M1.

En annexe du point 11 : Réunion des parents et bulletins

Une réunion de parents collective est organisée en début d'année scolaire afin de présenter l'équipe, l'école et les différents projets de l'année.

Une ou plusieurs rencontres individuelles seront organisées en fonction des besoins durant chaque année scolaire. Les dates des réunions sont communiquées dans l'agenda de l'année et/ou par un avis.

En primaire, les enfants recevront 3 bulletins sur l'année scolaire. En fin de cycle, des évaluations peuvent être organisées pour clôturer certains apprentissages.

Les dates de remise des bulletins seront indiquées dans l'agenda de l'année scolaire.

En annexe du point 16 : Organisation de la discipline, sanctions disciplinaires et exclusions

En cas de comportement inadéquat ou de violence commise par l'enfant, l'équipe éducative et/ou la direction veilleront en premier lieu à la réparation de l'acte commis.

Les sanctions seront proportionnées à la gravité des faits.

Une fiche est placée dans le journal de classe afin d'assurer le suivi du comportement de votre enfant. Il est demandé aux parents de la vérifier et de la signer lorsqu'une remarque est indiquée au journal de classe.

La gradation des sanctions est la suivante :

- Remarque verbale
- Réparation ou excuse
- Note dans le journal de classe accompagnée ou non d'une notification sur la fiche de suivi
- Fiche de réflexion (ou lettre d'excuses) à faire à l'école
- Convocation de l'élève par l'enseignant et/ou la direction
- Convocation des parents de l'élève par l'enseignant et/ou la direction
- Rédaction d'objectifs, en collaboration avec l'élève
- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion temporaire de l'école
- Exclusion définitive

En annexe du point 18 : Santé

En continuité avec le projet d'établissement et les programmes, l'établissement prône une alimentation saine. De ce fait, sauf événement exceptionnel, il est interdit d'apporter à l'école des sodas, chips ou bonbons.

Notre établissement scolaire étant soucieux de l'environnement et axé sur un développement harmonieux du corps et de l'esprit de l'enfant, nous avons instauré un système de collations dont voici l'organisation :

Lundi : fruit/légume (épluché et coupé si nécessaire pour les plus jeunes)

Mardi : produit laitier ou fruit

Mercredi : céréale (biscuit sans chocolat ou tartine)

Jeudi : fruit/légume (épluché et coupé si nécessaire pour les plus jeunes)

Vendredi : produit laitier ou fruit

Chaque enfant apportera sa gourde d'eau dans le cartable.

D'autre part, dans un souci d'écologie croissant, nous vous demandons de bien vouloir veiller au conditionnement afin d'éviter les déchets.

Waterloo, le 30 juin 2025.

Pour le Collège communal:

Le Directeur Général,

Fernand FLABAT.



La Bourgmestre,

Florence REUTER.

